

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
PRISONNIERS LIBÉRÉS
DE BORDEAUX

RECONNUE
COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 13 juillet 1878

~~~~~  
**COMPTE RENDU DU 33<sup>e</sup> EXERCICE**  
1906-1907

~~~~~  
BORDEAUX
—
1908

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

PRISONNIERS LIBÉRÉS

DE BORDEAUX

RECONNUE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 13 juillet 1878



~~~~~  
**COMPTE RENDU DU 33<sup>e</sup> EXERCICE**

1906-1907  
~~~~~

BORDEAUX

—
1908

18/61
f9c82

ŒUVRE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

FONDÉE EN 1874

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.
LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE.
LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX.
S. E. M^{sr} LE CARDINAL DONNET, Archevêque de Bordeaux.
S. G. M^{sr} DE LA BOUILLERIE, Coadjuteur.
SILLIMAN (Ch.), *Président*.
VAUCHER, Président à la Cour, } *Vice-Présidents*.
GROSSARD (O.), }
BALLANDE (L.), *Trésorier*.
COUVE (H.), *Secrétaire*.

Donateurs Fondateurs :

MM. BAOUR (Ch.).	MM. JOHNSTON (H.).
BAOUR et C ^{ie} .	JOHNSTON (Nath.).
BALLANDE (L.).	LAFARGUE (A.) et C ^{ie} .
BALLANDE (André).	LALANDE (Armand).
M ^{me} V ^{ve} BEDOURET.	LE QUELLEC (A. Casimir).
M ^{me} BRANDENBURG (Ch.).	LE QUELLEC (Louis).
MM. BRANDENBURG (Ch.).	LUR-SALUCES (Marquis DE).
BRANDENBURG (Albert).	LUZE (Alfred DE).
CADILHON (C.).	LUZE (baron A. DE).
CALVET (J.) et C ^{ie} .	MARC MAUREL.
M ^c CASTERA.	MESTREZAT (Paul).
CORNOULS-HOULÈS (G.).	PIGANEAU et Fils.
CRUSE (H.).	RÖDEL et Fils frères.
CRUSE (A.).	SAMAZEUILH et Fils.
CRUSE (Ed.).	SCHACHER (G.).
M ^{me} V ^{ve} CRUSE (H.).	M ^{me} V ^{ve} SCHYLER.
M ^{me} V ^{ve} CRUSE (Ed.).	MM. SILLIMAN (Ch.).
M ^{me} V ^{ve} DUMONTEIL.	SILLIMAN (G.).
MM. ESCARRAGUEL (A.).	M ^{lle} SILLIMAN (Julie).
FAURE (Lucien).	SYNDICAT DE LA BOUCHERIE
FOSSE (H.).	ET DE LA CHARCUTERIE.
FOSSE (Ch.).	MM. TAMPIER (L.).
GALTIÉ (J.).	TASTET et LAWTON.
GOUZIL neveu.	TEYSSONNEAU (E.).
GROSSARD (O.).	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents d'honneur

S. E. M^{sr} LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.
M. LE PRÉFET DE LA GIRONDE.
M. LE MAIRE DE BORDEAUX.
M. BÉRENGER, sénateur, membre de l'Institut, président de la Société générale pour le Patronage des libérés.

MM. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL.
LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL.
LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.
LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.
BALLANDE (André), négociant.
BERMOND (Adolphe), négociant.
BERTIN, avocat, conseiller général.
BOSC (Henri).
CALVÉ (Jules), président de Chambre à la Cour d'appel.
CHAVOIX, vice-président du Tribunal civil.
CLOUET (Vicomte Louis DE), rentier.
CRUSE (Hermann), négociant.
DUPEUX (D^r), conseiller général.
ESCARRAGUEL (Arthur).
FOSSE (Ch.), négociant.
FRANÇOIS, avocat à la Cour d'appel.
LACARRIÈRE, vice-président du Conseil de préfecture.
LALANDE (Armand) fils, négociant.
LANDE (D^r), ancien Maire de Bordeaux.
LAWTON (Ed.).
LÉON (Anselme), conseiller à la Cour d'appel.
LÉON (Louis-Adrien), ancien-juge au Tribunal de commerce.
LESCA, ancien conseiller général de la Gironde.
LUNG (Gustave), négociant.
LUZE (Charles A. DE), négociant.
MALLECAZE, dir^r de la circonscription pénitentiaire de Bordeaux.
MARCILLAUD DE BUSSAC, président de Chambre honoraire à la Cour d'appel.
MARIN, vice-président du Tribunal civil.
MATHIEU, pasteur.
MOLINIÉ (Francisque-G.).
PÉRIÉ (Georges), conseiller général.
RÖDEL (Henri), substitut du Procureur général.
TEYSSONNEAU (Émile), négociant.

Membre honoraire.

M. le D^r DEMONS, professeur à la Faculté de médecine.

Comité exécutif de la Société.

MM. MARCILLAUD DE BUSSAC, *Président honoraire.*

J. CALVÉ, *Président.*

Charles A. DE LUZE, *Vice-Président.*

A. BALLANDE, *Trésorier.*

Henri RÔDEL, *Secrétaire général.*

Henri BOSCH, *Secrétaire adjoint.*

P. CHAVOIX,

Hermann CRUSE,

Ch. FOSSE,

Anselme LÉON,

Gustave LUNG,

F.-G. MOLINIÉ,

MALLECAZE,

} *Assesseurs.*

Service intérieur.

MM. A. CARON, *, officier en retraite, *directeur du Refuge.*

Ch.-A. BARDON, *surveillant comptable.*

Service médical.

MM. le D^r PERINGUEY, *, *médecin principal.*

le D^r LAFOND-ORÉ, *médecin adjoint.*

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

PRISONNIERS LIBÉRÉS

DE BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du samedi 21 décembre 1907

L'Assemblée générale de la Société de patronage des Prisonniers libérés de Bordeaux a été tenue au Refuge, 97, rue Malbec, le samedi 21 décembre 1907, à deux heures, sous la présidence de M. J. Calvé, président de l'Œuvre, assisté de MM. Charles de Luze, vice-président; Rôdel, secrétaire général; G. Lung, secrétaire adjoint; Herm. Cruse, Mallecaze, F.-G. Molinié, A. Léon, Fosse, assesseurs.

S. E. Mgr. le cardinal Lecot; M. le général Oudart, commandant le 18^e corps d'armée; M. Duréault, préfet de la Gironde; M. Lénard, procureur général près la Cour d'appel; M. Daney, maire de Bordeaux; M. Rang des Adrets, secrétaire général de la préfecture; M. le grand rabbin Lévy, et diverses autres autorités, ainsi que plusieurs invités et membres du conseil d'administration s'étaient fait excuser.

De nombreux souscripteurs assistent à la séance, ainsi que plusieurs invités et quelques dames.

M. Calvé, président, prononce une allocution au cours de laquelle il fait ressortir les services que l'Œuvre a rendus depuis sa fondation¹.

Il annonce la démission de M. Caron, directeur du Refuge depuis

1. Voir page 7.

près de vingt-cinq ans, dont il fait l'éloge et auquel il adresse tous les remerciements de la Société.

M. Lung, secrétaire adjoint, donne ensuite lecture du rapport sur le fonctionnement de la Société pendant son trente-troisième exercice, allant du 1^{er} novembre 1906 au 31 octobre 1907¹.

M. Rödel, secrétaire général, qui avait été empêché de présenter cette année le rapport sur le fonctionnement de la Société, remercie son collègue et ami M. Lung, d'avoir bien voulu le suppléer une fois de plus en cette circonstance.

Il prononce ensuite l'éloge de M. le pasteur Élie Robin, qui était presque un compatriote, étant né à Marennes (Charente-Inférieure), et qui est décédé à Paris, le 23 octobre dernier, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après une vie tout entière consacrée au bien.

M. Rödel rappelle le passage de M. Robin comme aumônier de la maison centrale d'Eysses, la création par lui d'une société de patronage pour les pensionnaires de cette maison et la publication de son premier ouvrage : *Les expériences d'un Pasteur aumônier de maison centrale*.

Il parle de ses œuvres sur les prisons en France, sur le patronage des détenus libérés et sur la question pénitentiaire; de son rôle pendant la guerre de 1870 et pendant la Commune et des diverses fondations auxquelles il a attaché son nom (Société de patronage des libérés protestants, Œuvre de la Nouvelle-Calédonie, Œuvre du travail, etc.).

Il paye au nom du Patronage un tribut d'admiration et de reconnaissance au grand homme de bien que fut M. le pasteur Robin et il termine en évoquant le souvenir de deux autres illustres adeptes du patronage dont il eut, au cours des années précédentes, à prononcer l'éloge : M. l'abbé Villion et M. le sénateur Théophile Roussel.

Au nom de M. Ballande, trésorier, absent, M. Rödel expose les mouvements de la caisse pendant le trente-troisième exercice et fait connaître la situation financière de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire général,
Henri RÖDEL.

1. Voir page 11.

Allocution de M. Calvé, président.

MESDAMES,

MESSIEURS,

Nous vous remercions d'avoir bien voulu, en assistant à cette Assemblée générale, nous témoigner l'intérêt que vous portez à notre Œuvre. Votre sympathique appui est pour nous un précieux encouragement à persévérer dans la tâche que, depuis plus de trente ans, notre Société a été une des premières à entreprendre en France et qui, le rapport de notre dévoué secrétaire adjoint, M. Lung, vous en donnera la preuve, continue à s'accomplir dans les meilleures conditions de succès.

On a trop souvent accueilli avec un dédaigneux scepticisme les efforts tentés par les Sociétés de patronage en vue de sauver des périls de la récidive, d'amender et de réhabiliter des individus atteints par une première condamnation pénale : un tel dédain a même parfois cherché son excuse dans la progression croissante de la criminalité, nulle critique ne saurait être plus injuste. Il est indéniable que le nombre des délits et des crimes s'accroît dans d'inquiétantes proportions et on est tout particulièrement attristé en songeant que, parmi les auteurs de ces méfaits, il en est beaucoup qui n'ont pas encore atteint l'âge de leur majorité. Ce sont là des problèmes sociaux et moraux dignes de l'attention de tous ceux que l'avenir de leur pays ne laisse pas indifférents : nous n'avons, quant à nous, dans le cadre étroit de nos attributions, qu'à nous demander si nos Sociétés de Patronage peuvent, dans une mesure quelconque, mettre obstacle aux progrès effrayants de la récidive pénale. La réponse n'est pas douteuse. Il est bien certain, en effet, que parmi les individus qui ont subi une première condamnation à l'emprisonnement, plusieurs de ceux auxquels nous avons donné notre assistance n'auraient pas tardé à commettre quelque nouveau délit si, à leur sortie de prison, ils étaient restés sans aide matérielle et morale, livrés aux pires suggestions de l'oisiveté et de la détresse, exposés aussi le plus souvent aux conseils pernicieux des repris de justice avec lesquels leur détention

les a mis en contact. Le Patronage des condamnés libérés est donc, à ne le considérer que dans ses rapports avec la défense de l'ordre public contre les progrès de la criminalité, un des moyens les plus efficaces de combattre la récidive. Il aide ses protégés à éviter toute rechute et à bénéficier ainsi de la réhabilitation de plein droit que la loi réserve à tout délinquant qui, durant une période déterminée, n'a encouru aucune nouvelle condamnation. Cette protection spéciale a, dans un ordre plus élevé, le mérite de rendre à ceux en faveur desquels elle s'exerce, le sentiment de leur propre dignité et de réveiller ou faire naître dans leurs cœurs des sentiments de reconnaissance et de probité qui seront un sûr indice de leur réhabilitation morale.

Notre pitié et notre aide, sauf des cas exceptionnels qui, malgré le nombre et la gravité de condamnations déjà encourues, nous paraissent mériter notre intervention, sont réservées aux individus dont le retour au bien, après l'exécution d'une première condamnation pénale, nous offre de sérieuses chances de succès. La loi qui a permis au juge d'atténuer les peines qu'il a le devoir d'infliger, a aussi prévu le cas où ces peines devaient être sérieusement aggravées. Le patronage des prisonniers les protège contre cette seconde éventualité et exerce ainsi à leur égard l'action la plus bienfaisante. S'il est, en effet, nécessaire que le récidiviste incorrigible subisse toutes les rigueurs de la loi, il importe aussi que le coupable traduit pour la première fois devant la justice répressive soit aidé dans ses essais de relèvement.

Notre Société, dans l'œuvre qu'elle accomplit, n'a à aucun moment cessé d'être soutenue par des sympathies dont, sous des formes diverses, elle recueille le témoignage. Elle a aussi toujours été puissamment aidée par l'Administration pénitentiaire, dont le concours lui est indispensable pour le bien qu'elle s'efforce d'accomplir. Si nous n'avions, depuis la fondation de notre Société, connu les traditions bienveillantes de cette Administration à notre égard, nous aurions peut-être conçu quelque crainte au sujet des facilités qui, après le départ de M. le directeur Vitry, nous seraient laissées pour l'exercice de notre patronage au fort du Hâ. Cette appréhension, qui, je m'empresse de le dire, n'avait hanté l'esprit d'aucun de nous, eût en tout cas été bientôt dissipée. M. Malecaze, directeur de notre circonscription pénitentiaire, a bien voulu accepter au sein de notre Comité la place que ses prédécesseurs y ont toujours occupée et apporter ainsi à notre Œuvre le précieux concours de sa haute expérience. Nous lui en exprimons notre sincère gratitude.

L'autorité administrative, qui avait encouragé les débuts de notre

Œuvre, s'est constamment appliquée à favoriser son développement et ses heureux résultats. M. le préfet Duréault, depuis qu'il est à la tête du département de la Gironde, nous a, en toutes circonstances, soit par son action directe, soit en intervenant auprès des pouvoirs publics, témoigné son sympathique intérêt. Nous ne saurions trop vivement lui en exprimer notre respectueuse reconnaissance.

Nous avons, il y a un an, regretté avec vous la détermination prise par notre collègue M. Marcillaud de Bussac, dans la pleine activité de ses forces intellectuelles et physiques, de cesser prématurément ses fonctions de président de chambre à la Cour et de s'éloigner de Bordeaux. M. Paul Chavoix, vice-président au Tribunal civil de Bordeaux, a bien voulu accepter dans notre comité la place que la démission de M. Marcillaud de Bussac y laissait vacante. Le dévouement de M. Chavoix à toutes les œuvres d'intérêt social nous est un sûr garant que sa collaboration nous sera éminemment utile.

A la mort de M. Oscar Grossard, dont la présidence a été si favorable aux intérêts de notre Œuvre, sa place dans notre Comité avait été donnée à son gendre, M. le vicomte de Clouet. Celui-ci, dès cette nomination, ne nous avait pas laissé ignorer que ses affaires personnelles et ses fréquentes absences ne lui permettraient guère de nous donner son concours. Nous avons, malgré ce scrupule, tenu à le maintenir parmi les administrateurs de notre Œuvre. Nous avons dû cependant, à une date récente, déférer au désir par lui si souvent réitéré et pourvoir à son remplacement. M. Henri Bosc, qui a consenti à prendre dans notre Comité la place devenue ainsi vacante, est, par une tradition de famille, déjà initié à la pratique du patronage appliqué aux détenus dont la peine est arrivée à son terme. Ses habitudes charitables auraient suffi pour nous rendre très utile le concours qu'il veut bien nous prêter. Il s'y ajoute l'expérience qu'il a acquise en assistant aux efforts qui près de lui sont tentés avec tant de zèle et de générosité pour assurer le relèvement moral des femmes atteintes par des condamnations pénales.

Après avoir pendant vingt-cinq ans dirigé notre Refuge, M. Caron, en invoquant son âge avancé, nous a demandé d'accepter sa démission. M. Caron ne recevrait pas toute la justice qui lui est due si je me bornais à dire qu'il a rempli à notre entière satisfaction les fonctions qui lui étaient dévolues. Il a droit à toute la reconnaissance de notre Société parce que, indépendamment des services qu'il nous rendait, en s'occupant activement du placement de nos pensionnaires et en maintenant dans notre asile une discipline ferme et bienveillante, il

s'appliquait aussi à faire produire à notre patronage ses plus heureux résultats. Par son zèle et son dévouement, il a fait en faveur de notre Œuvre la propagande la plus utile et par ses propres efforts il lui a conquis de nombreuses et vives sympathies. C'est à juste titre que, à la suite de plusieurs expositions auxquelles notre Société avait pris part avec succès, il a été lui-même l'objet de distinctions particulières. M^{me} Caron qui, tout récemment, à l'Exposition de la Ligue Maritime française à Bordeaux, était, avec son mari, gratifiée d'une médaille d'or pour leurs services communs au Patronage des prisonniers libérés, doit partager avec lui l'expression de notre sincère gratitude. Je la leur adresse au nom de notre Société, en affirmant que, avec l'aide de serviteurs tels que le furent M. et M^{me} Caron, le Patronage des prisonniers libérés n'a aucune peine à remplir avec succès sa mission de charité et d'utilité sociale.

Rapport de M. G. Lung, secrétaire adjoint.

MESDAMES,

MESSIEURS,

J'ai à vous rendre compte aujourd'hui du trente-troisième exercice écoulé depuis la fondation de notre Société.

M. H. Rödel, secrétaire général, empêché de faire ce travail, m'a demandé de le remplacer. Sachant ses multiples occupations, il ne m'a pas été possible de lui refuser.

Avant de commencer ce rapport, je vous demanderai la permission de vous rappeler que la Société de patronage de Bordeaux a été fondée en vertu d'un arrêté de M. le Préfet de la Gironde en date du 31 juillet 1874, et a été reconnue comme établissement d'utilité publique par décret de M. le Président de la République en date du 13 juillet 1878 et non en 1876 (25^e rapport).

Il y a donc bien, comme je le disais en commençant, trente-trois ans que la Société a été fondée, et, depuis qu'elle existe, elle cherche à rendre des services à tous ceux qui regrettent les fautes qu'ils ont commises et qui ont été la cause de leur emprisonnement.

N'oublions pas que le patronage est une institution très utile, puisque son principal but est de sauvegarder les intérêts de la société en diminuant autant que possible les recrues du mal.

Nous cherchons aussi à resserrer les liens de famille des individus que nous recevons, et qui sont, croyons-nous, le plus souvent, la meilleure sauvegarde contre les mauvaises tentations. Nous rapatrions, si la chose est possible, les libérés dans leurs familles, car il est nécessaire, avant tout, de rendre à leur vie primitive ceux qui, par leur faute ou quelquefois les circonstances dont ils ont souvent été victimes, s'en sont plus ou moins éloignés.

Il y a deux ans, je vous parlais du VII^e Congrès du Patronage des Libérés et des Enfants traduits en justice, qui a eu lieu à Rouen.

Je voudrais aujourd'hui vous dire quelques mots du Congrès de Toulouse, qui a tenu ses assises du 22 au 25 mai dernier.

La méthode adoptée pour les travaux du Congrès a donné les meilleurs résultats. Les questions étaient discutées le matin en section et soumises l'après-midi à l'Assemblée générale. Le système mixte, qui n'avait été appliqué que partiellement au Congrès de Rouen, doit être préféré au système des discussions en Assemblée générale adopté au Congrès de Marseille.

On est donc revenu au système que nous avons adopté au Congrès de Bordeaux.

M. le conseiller Félix Voisin a été nommé président du VII^e Congrès, et les séances ont eu lieu dans l'hôtel des Sociétés savantes de Toulouse.

Le Congrès a été ouvert par le discours de M. le Premier Président Dormand, président du Comité d'organisation, qui, avec M. le professeur Georges Vidal, ont été les principaux organisateurs du Congrès.

Ces messieurs ont su allier à doses très savantes l'agréable et l'utile.

Les excursions de Carcassonne et de Luchon, avec les réceptions au Capitole et à la Préfecture, ainsi que les instructives visites aux œuvres locales, ont rendu le séjour à Toulouse des congressistes des plus agréables.

Permettez-moi, avant de vous faire connaître les vœux émis par le Congrès, de vous dire en quels termes M. Louiche-Desfontaines, secrétaire général de l'Union des Sociétés de patronage de France, s'exprime dans le discours qu'il a prononcé à la séance d'ouverture au sujet du relèvement :

« Le relèvement de l'adulte tombé, la protection de l'enfant coupable ou seulement en danger moral, tels sont les deux objectifs que poursuivent les œuvres dont les représentants les plus qualifiés me font en ce moment l'honneur de m'écouter. »

Prendre le coupable à sa première faute, exciter son repentir, lui inspirer le désir de se racheter et, après cela, soutenir sa volonté chancelante, l'aider à se reclasser et à reprendre une place honorable dans la société.

Recueillir l'enfant au bord de l'abîme et le ramener, en le conduisant par la main, sur la route du devoir, quelle belle œuvre ! bien digne de tenter les plus nobles cœurs !

Cette œuvre, — nous osons le dire, car si on a le devoir d'être modeste pour soi, on a celui de ne pas l'être pour les institutions qui ont besoin du concours de l'opinion publique, — cette œuvre est aussi grande

qu'opportune. Elle répond, en effet, ainsi que le précisait si bien M. Cheysson dans son discours d'ouverture du Congrès de Marseille, à cette passion généreuse qui porte notre démocratie à se pencher sur toutes les plaies sociales, vers toutes les misères physiques et morales, pour s'efforcer sinon de les guérir, du moins de les soulager, et pour éviter les maux évitables dans la mesure où le peuvent la prévoyance et la charité humaine.

Pour ne pas allonger ce compte rendu, je ne vous parlerai que des vœux de la première section (adultes), la deuxième section s'occupant des femmes et la troisième des enfants mineurs.

Le Congrès a voté les vœux suivants :

PREMIÈRE QUESTION. — *Maisons de travail régionales* : I. La maison de travail est la transition indispensable entre la prison et la vie libre pour le libéré qui n'a pas, en sortant de prison, une situation assurée.

II. Elle doit être ouverte librement à tous les chômeurs, porteurs ou non d'un bon de travail, sous la seule condition d'accepter le travail offert.

III. A raison des difficultés que paraît présenter actuellement la création de ces maisons dans chaque arrondissement, il est nécessaire que l'initiative privée, avec le concours et l'appui des Administrations publiques (Conseils généraux, Municipalités, etc.) et des Sociétés charitables, établissent des maisons de travail régionales.

IV. Il est désirable que ces maisons de travail soient reconnues d'utilité publique.

V. L'alcoolisme ayant été l'occasion de la chute de ses assistés, la maison de travail doit user de son influence pour essayer de les guérir de leurs fâcheuses habitudes d'intempérance.

VI. La maison de travail doit, autant que possible, conserver ses hôtes jusqu'à ce qu'ils aient une occupation assurée; elle doit les aider dans la recherche du travail et les garder au besoin comme pensionnaires payants, quand ils ont trouvé une occupation.

VII. La maison de travail doit s'efforcer de rester en relations avec ses anciens pensionnaires, les encourager à l'épargne et, au besoin, elle doit leur être ouverte s'ils retombent dans la misère.

VIII. Le Congrès émet le vœu que M. le Ministre de l'Intérieur invite, par une circulaire, les préfets à accorder des permis de séjour temporaires et renouvelables aux libérés frappés d'interdiction de

séjour, à qui des maisons de travail ou des Sociétés de patronage assureraient une occupation dans une localité interdite, soit dans la maison de travail, soit en dehors.

Ces permissions pourraient s'appliquer aux femmes condamnées à la relégation par application de la loi du 27 mai 1885, mais ramenées ou maintenues en France et soumises à l'article 19 de la dite loi.

DEUXIÈME QUESTION. — *Améliorations à apporter à la procédure de la réhabilitation judiciaire. Point de départ du délai en cas de libération conditionnelle.*

Le Congrès émet le vœu :

I. Que l'article 620, § 1, du Code d'instruction criminelle, soit complété par les mots « même si cette libération est conditionnelle ».

L'article 620, § 1, est ainsi conçu : « La demande en réhabilitation pour les condamnés à une peine afflictive et infamante ne peut être formée que cinq ans après le jour de leur libération. »

II. Que l'on ajoute à l'article 621, § 3, après le mot « profession », les mots « ou les circonstances ».

L'article 621, § 3, est ainsi conçu : « Les condamnés qui ont passé tout ou partie de ce temps sous les drapeaux, ceux que leur profession (ou les circonstances) oblige à des déplacements inconciliables avec une résidence fixe, pourront, etc. »

III. Il y a lieu de faire cesser l'anomalie résultant actuellement, au point de vue de la réhabilitation, entre la situation faite aux condamnés avec sursis et aux condamnés sans sursis.

IV. Le procureur de la République devra faire l'enquête très discrètement et formuler seul un avis sur l'opportunité ou le bien-fondé de la demande.

Néanmoins, ce magistrat aura la faculté de ne pas procéder à cette enquête, s'il trouve des éléments d'appréciation suffisants dans les pièces que l'intéressé aura pu lui remettre.

La troisième question soumise au Congrès : *Patronage et Surveillance des condamnés avec sursis*, quoique fort intéressante, n'étant pas suffisamment mûre, a été renvoyée à l'examen d'un prochain Congrès.

Dans son rapport sur le vingt-huitième exercice de notre Société (1902), M. H. Rödel nous parlait, en termes émus, de la mort de l'abbé Villion; cette année, nous avons à vous annoncer la mort de M. le

pasteur Robin. Notre secrétaire général, qui a connu M. Robin, veut bien se charger de nous retracer la vie de cet apôtre du relèvement.

Pendant l'exercice qui vient de s'écouler, c'est-à-dire du 1^{er} novembre 1906 au 31 octobre 1907, le Refuge a reçu 486 pensionnaires; 6 s'y trouvaient déjà à la clôture de l'exercice précédent. C'est donc un total de 492 individus qui ont profité de notre hospitalité pendant ce trente-troisième exercice. L'an dernier, nous en avons reçu 484, d'où une augmentation cette année de 8 unités.

La Société a, en outre, assisté en dehors du Refuge, parfois même à plusieurs reprises, 25 familles ou individus, ce qui donne un total de 517 individus ou familles ayant bénéficié de notre assistance.

Sur les 492 individus reçus au Refuge :

33 ^e EXERCICE		32 ^e EXERCICE	31 ^e EXERCICE
218	Sortaient du fort du Hâ ou du Dépôt de mendicité...	215	282
55	Sortaient d'autres établissements pénitentiaires du dehors, maisons centrales, maisons d'arrêt, établissements correctionnels, etc.....	38	47
62	Venaient du Petit Parquet.....	65	42
122	Venaient sur la recommandation de membres du Comité.	129	101
30	Étaient envoyés par les autorités locales ou des établissements divers de Bordeaux et du dehors.....	36	34
5	Sortaient des patronages du dehors.....	1	»
<u>492</u>		<u>484</u>	<u>506</u>

Statistique
du
32^e exercice.

Provenances.

Sur nos 492 pensionnaires du trente-troisième exercice, 8 étaient sans antécédents judiciaires (et nous ne qualifions ainsi que ceux dont nous sommes sûrs); ce chiffre est supérieur à ceux des années précédentes, il n'y a toujours là qu'un fait qu'on ne peut même pas rattacher avec certitude aux origines et aux provenances de nos hôtes.

113 étaient sans antécédents connus ou avaient des antécédents douteux.

Par suite, 371 avaient été condamnés. Ils s'étaient rendus coupables des crimes et délits suivants :

33 ^e EXERCICE		32 ^e EXERCICE	31 ^e EXERCICE
241	Vagabondage, mendicité.....	213	268
63	Vol.....	60	42
20	Escroquerie, abus de confiance, faux, grivèlerie.....	26	38
7	Ivresse.....	7	5
26	Bris de clôture, coups, outrages, rébellion.....	28	33
7	Attentats et outrages publics à la pudeur.....	3	9
7	Désertion, insoumission, délits militaires.....	3	13
<u>371</u>		<u>340</u>	<u>408</u>

Antécédents
de nos
patronnés.

Nationalités. Parmi nos 492 pensionnaires, 28 étaient étrangers: ce chiffre dépasse de beaucoup celui de l'an passé qui était de 7; on ne saurait s'en étonner, l'Exposition Maritime de Bordeaux ayant dû attirer des gens de toutes nationalités.

Sur ces 28 étrangers, il y avait 9 suisses, 4 belges, 1 russe, 5 allemands, 2 autrichiens, 1 italien, 1 espagnol, 1 monégasque, 1 polonais, 2 américains et 1 chilien.

Age. Sous le rapport de l'âge, nos hôtes se répartissent comme suit :

33 ^e EXERCICE	32 ^e EXERCICE	31 ^e EXERCICE
74	81	87
119	122	121
114	115	115
80	75	86
63	67	64
42	24	33
<u>492</u>	<u>484</u>	<u>506</u>

Professions. Sur nos 492 patronnés, nous en trouvons comme toujours ayant des professions les plus variées; on voit figurer au tableau 1 artiste peintre, 2 clercs de notaire, 1 électricien, 2 comptables ou employés de commerce, 1 étudiant en médecine, 1 pharmacien, 1 publiciste, plusieurs vigneron, tailleurs, domestiques, etc. 14 pensionnaires se sont déclarés comme étant sans profession; l'an dernier, il y en avait eu 19.

Degré d'instruction. Au point de vue de l'instruction, nos 492 pensionnaires se répartissent de la façon suivante :

33 ^e EXERCICE	32 ^e EXERCICE	31 ^e EXERCICE
7	6	5
432	426	448
12	9	8
41	43	45
<u>492</u>	<u>484</u>	<u>506</u>

Maintenant que vous connaissez bien nos patronnés, je vais vous dire ce que nous avons fait d'eux :

Placements,
Rapatriements,
Engagements
etc.

33 ^e EXERCICE	32 ^e EXERCICE	31 ^e EXERCICE
99	90	104
17	35	25
12	2	7
2	3	4
10	1	3
280	9	7
64	252	292
2	78	52
	7	6
<u>486</u>	<u>477</u>	<u>500</u>
6	7	6
<u>492</u>	<u>484</u>	<u>506</u>

Ces chiffres ne comportent pas d'observations spéciales, étant en somme à peu près les mêmes que la moyenne des années précédentes.

Nos hommes, vous le savez, Messieurs, ont une masse individuelle que nous leur remettons quand ils quittent le Refuge. Cette année, sept seulement ont, tous frais payés, touché quelque chose à leur départ.

Le travail
au
Refuge.

- 3 ont touché au-dessous de 10 francs.
- 2 ont touché de 10 à 20 francs.
- 2 ont touché de 20 à 50 francs.

Ces sept hommes ont quitté le Refuge de la façon suivante :

- 3 ont été placés ou dit être placés.
- 1 engagé.
- 2 sortis volontairement.
- 1 entré à l'hôpital.

Il me reste, pour en avoir fini avec la statistique, à vous donner encore deux chiffres, celui des récidives et celui des réhabilitations.

Les
récidives.

Le chiffre des récidives constatées à la charge de nos anciens patronnés, à l'aide des indications fournies par la maison d'arrêt de Bordeaux, s'est élevé à 16 0/0; c'est moins que les deux dernières années, qui étaient l'une à 25 0/0 et l'autre à 23 0/0; il y a donc une sensible diminution.

Plusieurs demandes de réhabilitation ont été faites, mais les résultats ne nous sont pas encore connus.

Les
Réhabilita-
tions.

Modifications
dans
le Comité.

Nous nous plaignons à souhaiter la bienvenue à M. Malecaze, directeur de la 26^e circonscription pénitentiaire à Bordeaux, qui a bien voulu prendre dans le Comité la place de M. Vitry.

M. Marcillaud de Bussac et M. le vicomte L. de Clouet ont été remplacés par M. Chavoix, vice-président du Tribunal civil, et par M. Henri Bosc.

Ces choix seront, nous n'en doutons pas, ratifiés par vous et nous comptons sur l'utile collaboration de nos nouveaux collègues, qui nous donneront autre chose que leur nom.

La Société a obtenu un diplôme d'honneur à l'Exposition maritime internationale de Bordeaux.

La retraite
de M. Caron.

M. Caron, directeur du Refuge, a obtenu une médaille d'or à titre de collaborateur.

Le jury a tenu à associer dans cette récompense M^{me} Caron à son mari.

M. Caron qui, depuis le 13 novembre 1883, avait été nommé directeur du Refuge, nous a demandé, vu son grand âge, à être relevé de ses fonctions.

Avant de voir cesser les services qu'a rendus M. Caron à notre Œuvre, pendant les vingt-quatre années qu'il a été notre représentant au Refuge, nous éprouvons le besoin de lui adresser dans sa retraite l'expression de notre vive gratitude.

M. Caron savait, avec une autorité bienveillante, maintenir une sérieuse discipline dans le fonctionnement de notre Refuge.

M^{me} Caron était pour son mari un aide des plus précieux, et nous sommes heureux de lui témoigner devant cette Assemblée toute la reconnaissance de la Société pour ce qu'elle a fait.

Nous espérons que notre nouveau directeur, qui n'est pas encore nommé, continuera à s'occuper de notre Œuvre avec le même esprit que M. Caron et qu'il redoublera d'activité et de vigilance, tout en faisant de vigoureux efforts pour le placement et l'utilisation de nos libérés. Car nous ne devons pas oublier que notre principal but est d'aider à sortir de la mauvaise ornière dans laquelle ils se trouvent, les pensionnaires du Refuge. Quoique la chose ne soit pas facile, elle est possible avec de la persévérance.

Avant de terminer ce rapport, il nous est agréable d'exprimer nos remerciements à tous ceux qui nous ont aidés dans le fonctionnement de notre Œuvre et nous permettent de la poursuivre :

Au Gouvernement pour son allocation annuelle, au Conseil général

de la Gironde et au Conseil municipal de Bordeaux, pour leurs subventions, à tous les souscripteurs, à la presse locale, pour l'appui qu'elle ne nous marchandait pas par sa publicité, à tous ceux enfin qui, par leurs libéralités et leurs sympathies, nous offrent un concours précieux à une tâche souvent ingrate. Nous espérons avoir contribué d'une façon efficace au relèvement de plusieurs de ceux qui ont été les hôtes du Refuge!

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

COMPTE RENDU DE

RECETTES		
En caisse et en dépôt chez les banquiers au 31 octobre 1906 F.	2,256 87	
		2,256 87
SUBVENTIONS :		
Mandat du Ministère de l'Intérieur 1906	2,000 »	
— — — — — pour surveillance	2 50	
— du Conseil général 1907	800 »	
— du Conseil municipal 1907	1,000 »	
		3,802 50
LEGS : Encaissé legs M ^{me} Lopès-Dubec		300 »
SOUSCRIPTIONS diverses, suivant état		3,087 »
INTÉRÊTS : 1 ^o sur Rente 3 0/0	1,139 »	
2 ^o sur fonds déposés	26 45	
		1,165 45
RECETTES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :		
Travail du dehors	45 50	
Produit de l'industrie	1,929 »	
Versements faits par les hommes	123 55	
Avoir des entrants	181 75	
Liquidation de comptes	2 75	
Produits divers	94 40	
		2,376 95
		12,988 77

DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

L'EXERCICE 1906-1907

DÉPENSES		
DÉPENSES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :		
Nourriture F.	1,578 10	
Habillement	356 90	
Blanchissage, savon, désinfection	136 75	
Éclairage, chauffage, cuisson des aliments	351 65	
Achat de lingerie, mobilier, matériel	160 80	
Entretien de lingerie, mobilier, matériel et bâtiments	150 70	
Frais généraux et de bureau	48 45	
Appointements du personnel	3,224 80	
Travail et avoir remboursé aux partants, rapatriements, secours	625 05	
Avances en argent, timbres, prêts aux hommes	207 80	
Dépenses pour l'industrie	1,657 50	
Contributions	248 90	
Gratifications et frais divers	811 95	
		9,559 35
ACHAT : Un titre 9 fr. rente 3 0/0 à 94 15 et frais en remploi legs Lopès-Dubec		284 25
Souscription au comité de Blaye	50 »	
Note de M. H. Rödel, secrétaire général	16 85	
Commission d'encaissement	75 50	
		142 35
En caisse et en dépôt chez les banquiers		3,002 82
		12,988 77

LISTE GÉNÉRALE

DES

DONATEURS-SOUSCRIPTEURS

33^e Exercice, 1906-1907

Allocation du Ministre de l'Intérieur (1906)	F. 2,000 »
— — — (surveillance)	2 50
— du Conseil général (1906)	800 »
— du Conseil municipal (1906)	1,000 »
TOTAL	3,802 50

MM. Un Ancien pensionnaire	5
D..., ancien pensionnaire	4
Anonyme par M ^{me} C.	15
Anonyme, par M. G. C.	10
Audinet et Buhan	10
André Ballande	100
Baour et C ^{ie}	25
Bayssellance (anc. maire)	10
De Bethmann	10
Biot-Breuilh, prem. prés.	5
P. Bonifas	5
Ch. Bosc	20
M ^{lle} Elisabeth Bosc	10
MM. J. Bouchard	20
E. Brandenburg	100
H. Brown	20
G. de Buhan	10
Cahen frères	10
J. Calvé, présid. à la Cour	25
Calvet frères	20
J. Calvet et C ^{ie}	100
Caniving, proviseur	10
L. Cart	20
Cathala, notaire	5
Ch. Cazalet	5
B. Cazalet	5
M ^{me} J. Cinto	10

A reporter. F. 589

<i>Report.</i> F.	589
MM. Cousteau frères	50
Ch. Couve	10
M ^{me} V ^e Cruse	100
MM. Ed. Cruse	100
Henri Cruse	20
F. Cruse	20
Hermann Cruse	100
Cumenge, proc. de la Rép.	5
Cunliffe, Dobson et C ^{ie}	10
De Dadelszen	10
Degraaf, Sayé, Bégué	10
Demay	10
Demons, doct.-médecin	20
Descas fils	10
Desbonne	3
Ducasse, d'Angoulême	5
Paul Dupuy	10
Abel Dupuy	2
Durand et Videau	20
Dusolier	2
Eschenauer	20
M ^{lle} Etchebarne	500
MM. F. Fau	20
E. Faugère	20
Ferrand, avoué	5
H. Ferrière	5

A reporter. F. 4,676

<i>Report.</i> F.	1,676
MM. de Fortage	5
Fulchi	5
E. Gaden	40
E. Galtié	50
J. Garric	10
L. Garros	10
H. Garros	10
La Gironde	10
M ^{me} V ^e Glotin	10
M. Gomez-Vaëz	5
M ^{me} V ^e Guestier	20
MM. Barton et Guestier	50
Hanappier et C ^{ie}	5
A. Jay	20
Nath. Johnston	25
J. Jonca	5
Labadie et C ^{ie}	50
Labourdette	2
Lafargue (Comptoir d'es- compte)	50
Armand Lalande et C ^{ie}	25
A. Lançon	20
Laparra	5
Larcher père et fils	20
Larronde frères	10
Léon (Anselme)	15
Lévy Isaac	5
Louit frères et C ^{ie}	20
Lesca	20
M ^{me} A. de Luze	50
MM. Ch.-A. de Luze	50
A. de Luze et fils	50
Alex. Léon	5
Magne	10
Mairie de Bordeaux	10
MM. Maletta	10
Manès	10
Marcillaud de Bussac	20
Marie Brizard et Roger	10
Mathieu (Samuel)	5
Matignon	5
Maurel frères	50
Maurel et Prom	25
Mayaudon	5

A reporter. F. 2,513

<i>Report.</i> F.	2,513
MM. D.-G. Mestrezat	25
J. Mestrezat	25
Mont-de-Piété (M. le direct ^r)	5
MM. Molinié	5
Momméja	5
Morin (année 1906)	2
Payraud	5
V ^{te} de Pelleport-Burète	10
Petit (Matéo)	10
H. Peyrelongue	5
M. Peyrelongue	10
L. Preller	20
Jos. Prom	10
M ^{me} V ^e Prom	10
MM. Casimir Le Quellec	100
De Rancourt	10
De Ravel	5
Renous	5
M ^{me} la Cesse de Richemont	5
M ^{me} Rietmann	5
MM. H. Rödel substitut du procureur général	20
Rödel et fils frères	25
Rodrigues fils	5
MM. Salles	5
Saignat	5
F. Samazeuilh	25
Schröder, Schyler et C ^{ie}	25
Segrestaa	10
Société suisse de bienfaisance	30
M ^{me} V ^e A. Sorbé	20
M. Octave Sorbé	5
M ^{me} Surget	5
MM. Soubies	5
Soula, de Trincaud-Latour (Banque de Bordeaux)	10
Tastet et Lawton	30
Teindas	20
H. Tournon	20
Vénot	2
M ^{me} Ch. Vieillard	10
Collecte du Jury de la Cour d'assises (1 ^{er} trimestre)	20
TOTAL F.	3,087

PROFESSIONS

Acrobate	1		
Ajusteur	1		
Artiste-peintre	1		
Boitier	1		
Bouchers	6		
Boulangers	13		
Bourrelieurs	2		
Cagier	1		
Charrons	2		
Charpentiers	8		
Charretiers	6		
Chaudronniers	6		
Chauffeurs	7		
Charcutiers	3		
Cochers	2		
Coiffeurs	12		
Clercs de notaire	2		
Colporteur	1		
Commissionnaire	1		
Cordiers	3		
Cordonniers	17		
Couvreurs	7		
Cuisiniers	5		
Cultivateurs	19		
Domestiques	4		
Électricien	1		
Employés de commerce, de bureau, commis et comptables	26		
Étudiant	1		
Ferblantier	1		
Forgerons	2		
Garçons de café	3		
— d'hôtel	6		
Horlogers	3		
Imprimeur	1		
Infirmiers	8		
Instituteur	1		
Jardiniers	12		
Journaliers	48		
Maçons, tailleurs de pierre	11		
<i>A reporter</i>	255		
		<i>Report</i>	255
		Marchands	4
		Maréchaux ferrants	4
		Marins	35
		Marmiton-plongeur	1
		Manœuvres	80
		Mécaniciens	6
		Menuisiers	10
		Mouleur	1
		Papetiers	3
		Pâtisseries	5
		Paveurs	3
		Peintres en bâtiments	6
		Pharmacien	1
		Plâtriers	2
		Plombier	1
		Publiciste	1
		Ramoneurs	3
		Sabotier	1
		Sculpteur	1
		Selliers	3
		Serruriers	5
		Sténographe	1
		Tailleurs d'habits	4
		Tanneur-mégissier	1
		Tapissiers	2
		Teinturiers	3
		Terrassiers	18
		Tisseur	1
		Tonneliers	2
		Tourneurs	3
		Typographes	3
		Vacher	1
		Vannier	1
		Verriers	4
		Vigneron	1
		Zingueurs	2
		Sans profession	14
		TOTAL	492